



**L'école aussi mérite
mieux que l'austérité**



CAPD 3-04-15

Aujourd'hui, la CAPD va examiner les demandes de temps partiels, disponibilités, congés formation, DIF et postes adaptés. Nous avons là un panel presque complet du peu de dispositifs existants dans notre ministère en termes de formation, reconversion, mobilité... vers lesquels se tournent de plus en plus de nos collègues, confrontés à des difficultés grandissantes d'exercer correctement et sereinement leur métier.

A ce titre, nous regrettons le manque de moyens dédiés à ces dispositifs, qui ne permettent pas de répondre

- ✦ au besoin de formation de nos collègues, la formation continue n'étant plus qu'une coquille vide ;
 - ✦ à la volonté de reconversion d'enseignants qui ne s'imaginent plus continuer ce métier toute leur vie, tant il est de plus en plus difficile à exercer ;
- 56 mois pour les congés formation, la dotation augmente légèrement mais reste insuffisante.
- ✦ à la détresse de collègues en fin de carrière ou confrontés à des difficultés de santé, et ce alors même que les carrières sont allongées ;

Nous savons que vous souhaitez un calibrage équilibré, comme cette année. Calibrage qui amène le département à être plutôt en déficit de personnel, il n'y a qu'à voir le nombre exponentiel d'embauches de contractuels cette année, et les difficultés persistantes de remplacement malgré cela. Toutefois, il ne faut pas s'étonner de la multiplication de congés maladie, et de congés longs, qui ont été mis en avant pour expliquer les problèmes de remplacement. En l'état actuel des choses, cela risque de devenir la norme, et non plus l'exception. Quand l'institution Éducation Nationale comprendra-t-elle / entendra-t-elle, qu'il vaut mieux « soigner le travail » que soigner le travailleur ? Et que c'est bien au travail de s'adapter à l'homme, et non l'inverse, précepte qui prévaut dans le cadre des CHSCT... et qui ne peut rester cloisonné à cette instance uniquement !

Aussi, vous savez combien nous sommes attachés à ce que chaque demande de disponibilité, chaque demande de temps partiel, soit accordée, ce qui permettra aux enseignants qui le souhaitent de, je cite quelques morceaux choisis :

- ✦ « *pouvoir effectuer les projets familiaux qui n'ont pu aboutir cette année encore en raison du temps personnel utilisé pour mon travail* »
- ✦ « *suivre la scolarité de mes enfants, avoir du temps pour eux et alléger leurs conditions de transport* »

- ▲ « pour garder de l'énergie et de la fraîcheur au travail »
- ▲ « pour aménagement de fin de carrière afin de me permettre d'atteindre une date de départ à la retraite avec les annuités requises, compte-tenu de l'allongement du temps d'activité »

Nos collègues ne font pas le choix de perdre du salaire sans raison ! Nous souhaitons donc qu'aujourd'hui, toutes les demandes soient autorisées et qu'il n'y en ait pas considérées comme non « compatible avec les inventions de l'administration », pour reprendre les mots d'une collègue. Sinon, pour en citer une autre, « cette nouvelle contrainte du DASEN va accentuer la dégradation des conditions de travail ». On est loin du cercle vertueux...

L'avenir ne s'annonce donc pas sous de meilleurs auspices si on ne sort pas des logiques d'austérité du gouvernement actuel, qui impactent également l'école. Ce qui explique que nous appelions à la grève, au côté d'autres organisations syndicales, le 9 avril prochain. A ce propos, le SNUipp-FSU appelle les enseignants des écoles à abandonner la fastidieuse procédure de déclaration préalable lors de cette journée de grève, comme c'était déjà le cas le 3 février dernier.

Quelques mots encore avant de terminer : nous tenons à dire à nouveau combien cela devient franchement difficile d'exercer notre rôle de représentant des personnels. Du fait du non remplacement, nous subissons les pressions des collègues qui doivent se répartir les élèves, des familles qui commencent à saturer, sans parler des IEN qui se mêlent parfois de nous compliquer la tâche plutôt que de nous la faciliter. Le remplacement des élus des personnels fait pourtant partie des priorités.

D'autre part, nous souhaitons savoir si l'administration compte mettre sur la paille financièrement les élus des personnels... étant donné que les indemnités de déplacement n'ont pas été payées depuis le mois de novembre 2014. Le trésorier payeur ne débloque pas les fonds. Ce n'est pas tenable !

Enfin, nous avons quelques demandes :

- qu'en sera-t-il des inéats et exéats cette année ?
- Peut-on avoir un état du remplacement chiffré (nombre de journées non remplacées) ?
- Est-il possible d'avoir un état des lieux du nombre de congés maladie et leur durée ?